



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000062072

Discipline : P3020 - Génie civil construction et réalisation (P3020)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690010L

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Tony Garnier - Lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics

Commune : BRON

Adresse : 235 boulevard PINEL 69676 BRON

Courriel : ce.0690010L@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Le poste concerne l'enseignement en génie civil - construction et réalisation au sein du lycée, principalement sur les formations de la filière maçonnerie, en CAP et en baccalauréat professionnel.

Dans un premier temps, l'enseignant assurera ses heures d'enseignement sur les sections maçonnerie (CAP et Bac pro) du site principal, tout en intervenant à hauteur de 6 heures hebdomadaires en baccalauréat professionnel Travaux Publics.

Les enseignements en Travaux Publics sont dispensés sur un site distinct, situé à Saint-Bonnet-de-Mure, nécessitant une capacité à travailler sur deux implantations géographiques.

À moyen terme, l'évolution du poste est clairement identifiée : l'enseignant sera amené à intervenir majoritairement, puis exclusivement, en baccalauréat professionnel Travaux Publics, en fonction du développement de la filière et des besoins de l'établissement, principalement sur le site de Saint-Bonnet-de-Mure.

Missions

La mission spécifique du poste repose sur une expertise affirmée en Travaux Publics. L'enseignant devra être en capacité de former les élèves aux techniques professionnelles propres aux TP, notamment dans les domaines des terrassements, des réseaux, des voiries et des ouvrages courants.

Il est indispensable qu'il maîtrise l'utilisation des engins de travaux publics, tant sur le plan technique que pédagogique, en intégrant les contraintes liées aux plateaux techniques du site de Saint-Bonnet-de-Mure, ainsi que les exigences en matière de sécurité, de réglementation et de prévention des risques.

Compétences requises

Les compétences attendues couvrent l'ensemble des domaines constitutifs des Travaux Publics, tels qu'exigés par les diplômes de la filière. Elles incluent notamment la maîtrise des techniques de terrassement, de construction d'ouvrages d'art, de pose et de maintenance de réseaux de canalisations, ainsi que de construction et d'entretien des routes et voiries. L'enseignant devra être en capacité de transmettre ces compétences en intégrant les normes de sécurité, la lecture de plans, l'implantation d'ouvrages, l'organisation de chantier et le respect des contraintes environnementales.

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

()

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.